

A la Haye le 16 May⁹⁰
1656 91

Monsieur mon Pere

Aujourd'uy nous avons envoye l'acte du Compromis
a Monsieur de Rossem conueu selon vostre intention
c'est a dire a nostre advantage autant qu'il nous
a est possible, et signe par nous deux de vostre
part. Il ne contient pourtant rien que nous
ne luy ayons fait agréer a la dernière conférence
de sorte qu'il ne pourra pas faire difficulté de
l'accepter en ces termes. Je luy parlay aussi alors
touchant la requeste pour obtenir le ^{général} ~~général~~ ^{vojs}
de la quelle il a promis quand vous en serez la
de faire aussi son fait et d'ayder à la ^{possibilité} ~~collecte~~.
Ainsi nous avons eu moyen d'effectuer les points
de vostre instruction sans interrompre le voyage
de Bommel. Pour solliciter les arbitres et avoir
soin de ce qui pourroit encore survenir, je croy qu'il
suffira que le frere Louis s'y en aille seul, et peut
estre sera il plus expédient, parce qu'estant deux

il arriveroit assez souvent dans quelque deliberation
que nous serions d'avis contraires, et aurions
besoin d'un super-arbitre, comme j'ay vu par
experience quand il a esté question de redresser
l'acte susdit, ou l'arrivee de mon frere de
Ludolm est venue fort à propos pour ajuster
nos opinions differentes. Le frere Louis est
comme vous sçavez fort enter dans ses sentiments:
au reste assez capable et bien aise d'avoir de
l'occupation et des affaires, lesquelles j'en ne
deits pas chasser de mesme, n'estant aucunement
oisif, et pouvant employer le temps à des choses
plus dignes. J'ay parle à Ludolt pour avoir
des devoirs, les quels il taschera de trouver avec
toutes les qualitez que vous requerez. Et j'ay peur
qu'il aura du loisir assez pendant vostre séjour
de Bruxelles. Mon oncle de Willem me monstra

leur content d'une lettre du
son Ambassadeur, ou il n'est en
trouant la satisfaction du
d'agréer. Le luy parlois ainsi
ma tante de la demoiselle, que
la raison, est le malheur de
le jure sur sa jure, et tomb
dont elle ne se ne tout en
les deux fort enflés: autre
de ~~la~~ danger. Il y a
Mariage d'entre la troisième
et Juris fil, du fra Gourde
conclu. Le suis

Monsieur
Vostre
Et. H



assez souvent dans quelque délibération
sions J'advise contraires et aurions
un subdébite, comme j'ay vu par
quand il a esté question de redresser
redit, ou l'arrivée de mon frere de
est venue fort à propos pour ajuster
nos différends. Le frere Louis est
scavez fort enter dans ses sentiments
est capable et bien aise d'avoir de
on et des affaires, lesquelles je ne
directeur de même, n'estant aucunement
pouvant employer le temps à des choses
s. J'ay parlé à Ludolt pour avoir
x, lesquels il taschera de trouver avec
qualitez que vous requerez et qui pèssent
de loisir avec pendant votre séjour
elles. Mon oncle de Willem me mandera

leur l'extrait d'une lettre du Roy d'Espagne à
son Ambassadeur, ou il n'est encore rien déterminé
touchant la satisfaction du Prince en matière
d'argent. Je luy parlois ainsi que j'avois ramené
ma tante de la Lédresse, qui en entrant dans
la maison, eut le malheur de broncher en mettant
le pied sur sa jupe, et tomba droit sur le visage,
dont elle ~~est~~ ^{soigna fort de} ne tout en sang, et le front
des lèvres fort enflées: autrement il n'y a point
de ~~mal~~ danger. Il y a trois jours que le
Mariage d'entre la troisième Mademoiselle de
et Junius fils du feu Gouverneur d'Argentan est
conclu. Je suis

Monsieur Mon Pere
Vostre respectueux fils
Et. Huygens. S. M. L. 1660.

Den 11^{ten} Maer



Wij zijn van Engeland de
Rijck van J. H. de Prince van Oran-
de. Het moet de schuldigen te
den 11^{ten} Maer van 1702
hijer in de Provincie van de Elde. Brussel

